

Règlement Graphique NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur. Lot n° 6 Echelle : 1/250 des 6x5 6x5 Route **PROVISOIRE** Accès imposé de dimensions 6x5ml (à charge des futurs acquéreurs) Haie à créer à charge de l'aménageur (type bocagère) et à entretenir par les futurs acquéreurs Haie à créer à charge des acquéreurs (type bocagère) Zone inconstructible pour les garages et annexes au bâtiment principal (3m de large) Zone inconstructible sauf pour les clôtures et les plantations (2m de large) NB: le règlement graphique est issu du PA10 du Permis d'Aménager réalisé en Novembre 2021

arrêté n°PA 072306 21 Z0001

Etabli le 01 Février 2022